

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 04-04 du 5 décembre 2019

PARTENAIRES DES ÉCONOMIES NOUVELLES ET SOLIDAIRES MOBILISÉS POUR L'EMPLOI – SUBVENTIONS – CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention entre le Département et l'association « Fédération des œuvres Laïques » du 23 juillet 2019,

Vu la convention entre le Département et l'association « Garances » du 24 octobre 2019,

Vu les demandes de subvention des organismes ci-dessous énumérés,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions suivantes :

- 21 000 euros à l'association La Miel,
- 27 300 euros à l'association Initiative Grand Est Seine-Saint-Denis,
- 2 500 euros à l'association Initiative Plaine Commune,
- 10 000 euros à l'association Les Premières IdF-Incubateur des entrepreneures innovantes,
- 39 200 euros à l'association Ensemble pour l'Emploi - Groupement de créateurs,
- 5 000 euros à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-Saint-Denis,
- 5 000 euros à l'association Société des Meilleurs Ouvriers de France - Groupement de Seine-Saint-Denis,
- 1 373 euros à l'association Amicale des Médailleurs et Décorés du Travail de la Seine-Saint-Denis,
- 40 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Seine-Saint-Denis,
- 60 000 euros à l'association Garances Seine-Saint-Denis Active,



- 25 000 euros à l'association Fédération des œuvres Laïques 93 ;
- APPROUVE les conventions à conclure avec les associations La Miel, Initiative Grand Est Seine-Saint-Denis, Ensemble pour l'Emploi - Groupement de créateurs, dont projets ci-annexés ;
- APPROUVE les conventions à conclure avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'industrie de la Seine-Saint-Denis, dont projets ci-annexés ;
- APPROUVE les avenants aux conventions à conclure avec la Fédération des Œuvres Laïques 93 et Garances Seine-Saint-Denis Active, dont projets ci-annexés ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Abstention(s) de :

Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi

pour la subvention à la Fédération des Œuvres Laïques

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 3
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.